

l'office de veiller à ce que des évaluations environnementales soient faites.

En outre, le gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour s'assurer que les industries adoptent une conduite respectueuse de l'environnement. Des règlements constituent déjà et continueront de constituer un moyen important à cette fin.

Des moyens fondés sur le marché, comme des permis d'émission pouvant faire l'objet d'échanges, auront également un rôle croissant à jouer. Qu'elle appartienne au secteur public ou privé, Petro-Canada sera assujettie aux mêmes lois et règlements environnementaux que toute autre société. La propriété publique d'une pétrolière ne devrait pas se substituer à une politique environnementale qui garantit que tous les intervenants dans notre économie adoptent une conduite respectueuse de l'environnement.

La politique de Petro-Canada vise à respecter ou à dépasser toutes les exigences prévues dans les règlements. Nous espérons que sa privatisation ne changera pas cette politique de conscientisation face à l'environnement et aux responsabilités sociales. Le gouvernement n'a plus besoin de cette société, Petro-Can, pour pouvoir recueillir des renseignements sur l'industrie pétrolière et gazière canadienne.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a désormais des renseignements amplement suffisants pour fournir au gouvernement les éléments dont il a besoin afin de prendre des décisions stratégiques qui touchent l'industrie. Depuis la création de Petro-Canada, on a créé deux organismes qui sont en mesure de réunir l'information.

Le premier est l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, l'APGTC, et l'autre l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, l'ASSP. Ils peuvent donner au gouvernement une vue générale de cet important secteur au lieu de la vue partielle qu'a une société d'État comme Petro-Canada.

En résumé, la privatisation de Petro-Canada est conforme à la politique de privatisation du gouvernement et à sa politique énergétique. Par ailleurs, les effets sur l'environnement feront l'objet d'évaluations et celui-ci sera protégé.

Je voudrais, pour rafraîchir la mémoire à certains de nos collègues ici présents, faire un petit rappel historique. Cette société d'État a été créée en 1975-1976, sous le gouvernement libéral de M. Trudeau, pour des raisons idéologiques. Il s'agissait de centraliser à Ottawa. Je ne sais pas combien on fait d'exploration et de mise en

Initiatives ministérielles

valeur à Ottawa, mais c'est ici que la décision d'avoir une fenêtre sur l'industrie pétrolière a été prise, ainsi que celle de négocier les achats de pétrole d'État à État. Je pourrais parler toute la nuit de l'entente ridicule qui a été conclue avec le Mexique. On payait trop cher pour du pétrole qui n'était même pas de haute qualité, puisqu'il fallait le raffiner de nouveau à son arrivée ici; c'était, bien sûr, afin de promouvoir l'autosuffisance.

Aujourd'hui, la société a des avoirs de 6,8 milliards. Cependant, il faut savoir que les contribuables ont injecté plus de 10,4 milliards dans Petro-Canada. Cela représente 400 dollars pour chaque Canadien.

Comment a-t-on réuni ces avoirs? Je pense que vous allez trouver cela intéressant, monsieur le Président. Ils ont été accumulés par acquisition, rachat et rétroparticipation. Atlantic Richfield, Pacific Pete—vous vous rappelez de Pacific Pete, monsieur le Président—une bonne société de Calgary, Petrofina et la partie détail de Gulf. Combien les libéraux ont-ils payé pour Petrofina? La partie détail de Gulf. Ce ne sont là que quelques acquisitions. Tous les Canadiens ont participé. J'aimerais que mon collègue d'en face me dise si cette société, Petro-Canada, a déjà découvert du pétrole ou du gaz. Qu'il me dise où elle a découvert un baril de pétrole ou un pied cube de gaz. Il en serait bien incapable.

• (1730)

En 1980, le Programme énergétique national a dévasté l'Ouest. Il a littéralement volé 60 milliards de dollars à l'Alberta. Vous vous rappelez de la TRPG, elle nous a tué. Le programme donnait à Petro-Canada un droit bien intéressant, celui de prendre une participation de 25 p. 100, c'est-à-dire de prendre le contrôle de 25 p. 100 de toutes les découvertes effectuées sur les terres du Canada. Évidemment que l'entreprise privée voulait se retirer. Elle faisait le travail, elle prenait les risques et après? Après, Petro-Canada pouvait choisir de prendre une participation de 25 p. 100 si elle le souhaitait. Ou elle pouvait refuser les marchés dont elle ne voulait pas. Elle a acquis ses avoirs de manière indirecte.

Petro-Canada doit prouver qu'elle peut être suffisamment rentable, et telle est la façon de s'y prendre. La société s'efforce de devenir autonome et rentable depuis 1984. C'est ce qu'elle a dû faire depuis que nous sommes arrivés au pouvoir. C'est notre gouvernement, à son arrivée au pouvoir, qui a dit à Petro-Canada de se débrouiller toute seule et de fonctionner comme une entreprise privée. Nous lui avons en effet coupé les vivres. Cette société avait été créée pour dépenser de l'argent et elle s'y est certes employée.